
Délibération du Comité Syndical n° 2012 - 32

Séance du 30 MARS 2012

**CREATION DE DEUX POSTES DE TECHNICIEN
PRINCIPAL DE 1^{ère} OU 2^{ème} CLASSE**

L'An deux mille douze, le trente mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle des Audiences de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, TERNISIEN, VAN HULLE, FRANCOIS, POLLET, HADOUX, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, Y. GRISEL, CHAUVET, CARON, VASSET, LEGRAND, Mme HOUZARD, BESSIERE, BARDEL, DELAMARE, LEVILLAIN, BECASSE, JOACHIMSMANN, JOFFROY, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, Mme BLEAUDY, LEGER, VATEY, SAUMON, MARTIN, DEFOY, ROCHE, TROLEY, SAUTEUR, COULOMBEL, PETIT, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, CLEMENT GRANDCOURT, DUCROCQ, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBOURG, BLOC, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, VASSE, MERVILLE, Mme FURON-BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, Mme LORPHELIN, PICARD et VASSELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF – collectivités locales,
- M. NADJAR, ERDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- MM. GREGOIRE et CHARTIER, cabinet MAZARS,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION DE DEUX POSTES DE TECHNICIEN PRINCIPAL
DE 1^{ère} OU 2^{ème} CLASSE**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie fait part aux Membres présents qu'avec la reprise de la maîtrise d'ouvrage et avec l'accroissement des charges de surveillance de chantier, il est nécessaire de recruter deux nouveaux techniciens.

Il est donc proposé la création de deux postes de Technicien Principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe au 2 avril 2012, avec des échelons variables en fonction de l'ancienneté des agents recrutés.

A la rémunération principale s'ajouteront les suppléments obligatoires (supplément familial, indemnité de résidence, indemnité spécifique de service, la prime de service et de rendement, ainsi que le 13^{ème} mois).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à créer deux postes de Technicien Principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe à compter du 2 avril 2012.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.

